

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 4 (1954)
Heft: 2

Artikel: Berne - Béarn
Autor: Dexter, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aufstand gegen die römische Herrschaft, sondern ein Stück der blutigen Parteikämpfe nach Neros Tod. Dadurch, daß die Helvetier gegen den Usurpator Vitellius Partei nahmen, fielen sie seinem Strafgericht anheim. Im ganzen wird man aber sagen müssen, daß das Strafgericht, wie im Falle Vienna, relativ glimpflich verlaufen ist. Für Vitellius war es ein Akt der politischen Klugheit, sich nicht mehr Feinde zu schaffen, als absolut nötig war.

BERNE — BÉARN

Par G. DEXTER

Des nombreuses chimères historiques mises en circulation au cours du XV^e siècle, une des plus curieuses est la légende d'après laquelle le peuple béarnais aurait été originaire de Berne.

Berne-Béarn, association d'idées qui provient de l'ignorance des règles de l'étymologie, dira-t-on. Cette explication, plausible en elle-même, ne satisfait pas entièrement l'historien qui s'avise de consulter les chroniques du temps.

La légende paraît pour la première fois en 1456. De 1456 à 1540, elle reparaît à cinq reprises différentes. Elle est chaque fois, avec une seule exception que nous étudierons dans la suite, répétée sans variantes ni développements. Cette transmission intégrale d'un mythe est l'indice d'une origine savante, par opposition à la tradition populaire qui répète en enrichissant ou en transformant le thème original. Or, la légende Berne-Béarn est nettement d'origine savante: elle émane de la chancellerie du comté de Foix au XV^e siècle¹; elle prend souche dans l'entourage des comtes de Foix, et, sous leur patronage, elle s'établit comme tradition au cours du XVI^e siècle. Au XVII^e siècle, quand la maison de Foix perd ses velléités d'autonomie, elle disparaît.

La première mention de la légende Berne-Béarn se trouve dans la chronique des comtes de Foix, écrite «en son langage du pays» — c'est à dire en languedocien — par Arnaud Esquerrier, trésorier du comté de Foix².

«En las canonigas de Fransa se liec que, l'an de Nostre Seignor Diu DCCXV, Carles Martel, rey de Fransa, payre del rey Pepi, en lo temps de papa Gregori, fec gran guerra contra los Sarrasis et mescrestias ab sos guerroyadors et valedors en lo pays de Guyana et de Gasconha, et lo conquestec. Et, per lo bon secors que feyt li avian, donec als guerroyadors los delmes, et als que eran de Berna en Alamanha donec la terra de Bearn ab

¹ En 1290, le Béarn passa dans la maison de Foix.

² Voir FELIX PASQUIER et HENRI COURTEAULT, *Chroniques romanes des Comtes de Foix, composées au XV^e siècle par Arnaud Esquerrier et Miégevill, Paris 1895.*

³ *Op. cit.*, page 32.

los delmes que encara tenen; et per so que era terra deserentabla (Note: Doat traduit par «déserte, inhabitée»), los fec de franc aloy per las valencias que feytas avian contra los Sarrasis.

Et, per la natio don venian, foc impausat ad aquela terra per nom Bearn³.»

La chronique d'Esquerrier est un document officiel, rédigé sur l'ordre de Gaston IV, comte de Foix, qui avait alors maille à partir avec Charles VII, roi de France. Le roi, qui s'efforçait d'abaisser la puissance des grands feudataires du Midi, reprochait à Gaston, entre autres griefs, de s'intituler: «Comte par la grâce de Dieu.» Ce titre semblait lui révéler, de la part du comte, une idée d'indépendance et une tendance à méconnaître la suprématie de la couronne⁴. Était-il en mesure de prouver qu'il avait le droit de s'attribuer cette prérogative régaliennne? Charles VII réclamait aussi de Gaston des «aides» que celui-ci refusait de lui payer. Pour sa défense⁵, Gaston IV invoquait la tradition, en citant l'exemple de ses prédécesseurs; puis, prévoyant qu'il lui faudrait présenter des pièces justificatives, il résolut de recourir à la science d'hommes versés dans la connaissance des parchemins. Il confia à Arnaud Esquerrier la tâche de classifier les documents portant sur les titres de la maison de Foix. C'est donc en déférant aux prescriptions formelles de Gaston, et pour lui plaire, qu'Arnaud Esquerrier écrivit cette chronique.

Gaston IV était un politique habile qui ne négligeait aucun moyen pour arriver à ses fins. On sait que Rodolphe IV de Habsbourg (1358—1365) n'hésita pas à inventer de faux privilèges — i. e. «Privilegium Majus» — pour créer à ses états des droits imaginaires. Si Gaston IV n'inspira pas la légende Berne-Béarn à son trésorier, du moins ne la désavoua-t-il pas: les consuls de Foix la firent transcrire sur un registre de l'hôtel de ville, et elle inspira tous les historiens fuxéens qui suivirent.

Au XV^e siècle, tout un monde de rêveries flottantes circulaient dans les milieux universitaires et conventuels, faites de «méprises, de confusions, de quiproquos, d'interprétations fausses greffées sur des événements réels»⁶; c'est à ce monde qu'appartient la légende Berne-Béarn. En effet, fondée sur une fausse interprétation, elle visait à exploiter les avantages réels d'une parenté fictive. Car l'honneur — et les avantages — d'une alliance bernoise étaient recherchés par les plus grands seigneurs du temps, depuis que les ligues suisses, et notamment la Ville de Berne, avaient pris rang sur la scène politique. La maîtrise avec laquelle les Bernois avaient acquis l'Argovie en 1415 inspirait le respect; la munificence bernoise avait impressionné la cour papale elle-même⁷; enfin, en 1444, l'héroïsme des Confédérés avait gagné la

⁴ Cf. Arch. des Basses-Pyrénées: E 441 — Copie du temps.

⁵ Cf. Arch. des Basses-Pyrénées: E 441 — Minutes.

⁶ Voir E. ROSCHACH, *Inventaire des Archives communales de Toulouse*, Toulouse 1891, page XLII.

⁷ Après la dissolution du Concile de Constance, le pape Martin V se mit en route pour l'Italie et demeura dix jours à Berne. Toute sa suite exaltait l'hospitalité bernoise, et, quand

sympathie de leurs adversaires, et leur avait ouvert les alliances internationales⁸.

Il convient de noter l'importance que la légende attache à l'allodialité des terres béarnaises. On sait que le franc-alleu dominait dans les terres du Midi, comme aussi en Allemagne, et qu'il avait inspiré aux Béarnais un amour de la liberté comparable à celui qui animait les montagnards suisses⁹. Lors de la visite qu'il fit en 1388 à Gaston-Phoebus, Froissart fut frappé de l'indépendance politique du Béarn. «Béarn, écrit-il, est une terre qui se tient de soy mesme, noble et franche, et les seigneurs qui y demeurent et y ont héritage ne consentiront jamais que le souverain le relevat de nullui...», notant la différence d'avec les Français qui «ont les cœurs tout françois¹⁰».

Près d'un siècle plus tard, Leseur, chroniqueur de Gaston IV, écrivait au sujet de la visite de Louis XI au Béarn en 1462: «Quand le Roy fut adverty qu'il entroit ou territoire dudit pays de Béarn ou messire Bernard de Béarn et plusieurs seigneurs, barons et nobles dudit pays le vindrent recueillir, il fist alors desceindre l'espée à son grant escuier Gargessalle et dist ces parolles: «Nonobstant que je cuyde bien estre en mon pays quant je suys en celui de Monsieur de Foix, si suys je maintenant en pays qui est empire et qui n'est en riens tenu de moy; et pour ce, tant que je chevaucheray par ce pays icy, vous, grant escuier, n'y portez point mon espée, car il ne se doit point faire¹¹».

Quel que fût le rôle de la légende dans les démêlés que Gaston IV eut avec le roi, l'affaire se termina par un compromis: le comte de Foix s'abstint d'user du titre: «par la grâce du Dieu», mais il tint bon quant aux «aides» que le souverain réclamait, et Charles VII n'insista pas¹².

Quarante ans plus tard, la légende reparait dans la relation que Jérôme Münzer fit de son voyage dans le Midi de la France et en Espagne, de 1494 à

il leur fallut quitter la ville de l'Aar pour aller à Genève, ils exhalèrent leur regret dans un jeu de mots: «Non sumus Bernae, sed Gehennae.» Voir pour cet incident: MULLER, «*Histoire de la Suisse*», III, ch. 1, p. 271. AEGIDIUS TSCHUDI, «*Chronicon Helveticum*» édit. 1736, ch. IX, p. 100.

⁸ OLHAGARAY raconte dans son *Histoire de Foix, Béarn et Navarre* (Paris 1609) que Gaston IV refusa de prendre part à la bataille de St-Jacques sur la Birse: «... il avait esté fort contraire à la fole et temeraire saillie des Francois en Suisse, ce qui estoit donner loisir à l'Anglois qui n'en pouvoit plus à soupirer, et nourrir de nouveau les partisans en France, faisant mesler l'armée du Dauphin avec les Anglois, ausquels il commandoit, de sorte que Gaston ne voulut estre de la partie, combien que prié et importuné par son Seigneur.»

⁹ Les renseignements qui suivent proviennent du livre de LÉON CADIER, *Les Etats de Béarn*, Paris 1885. Le Béarn avait acquis de bonne heure une indépendance politique exceptionnelle, qu'il devait principalement à ses «fors», ou chartes d'affranchissement qui réglaient les rapports féodaux des vassaux et du suzerain. Ces «fors» assuraient aux hommes francs leur indépendance et rendirent possible le rôle considérable qu'ils jouèrent dès la fin du XI^e siècle. Par une lente évolution, les «fors» contribuèrent à transformer la cour féodale en assemblée régulière. Ces assemblées d'Etats poursuivirent constamment la sauvegarde de l'indépendance du Béarn contre l'ingérence intéressée du roi en France dans les affaires du pays.

¹⁰ Edit. Buchon, t. III, page 127.

¹¹ *Histoire de Gaston IV par Leseur*, édit. H. Courteault, Paris 1896, t. II, page 112.

¹² LAVISSE, *Histoire de France*, t. II, ch. VI, page 256.

1495 ¹³. A Tolède, Münzer rencontra Jean de Lassalle (d'Aule), évêque de Couserans ¹⁴, et condisciple au Collège de Foix à Toulouse de Pierre II, cardinal de Foix, le troisième fils de Gaston IV. Or, l'évêque connaissait la légende — était-ce par l'intermédiaire du cardinal? — et il remarqua que Münzer était «très allemand, très curieux des attaches germaniques» ¹⁵; il s'empessa donc de la signaler au voyageur qui la rapporte comme suit:

De Berna

Episcopus Coseranus, homo doctissimus et historicus magnus, dixit quod tempore Gottorum cum egressi fuissent Gallias et heretici Ariani essent, furtive abstulerunt Gwasconibus Burdegalem, hodie Burdeus dictam. Gwascones autem congressi contra Gotthos bis subacti sunt, et in planicie pene deleti. Ea tempestate villani Elveciorum de Berna nobiles suos ex terra sua proscripserunt, qui ad Carolum Martellum venientes impetrarunt hunc locum, ubi nunc sunt perpetuo eis habitandum, belligerantesque continuo auxilio Gwasconum cum Gothis, tandem eos vicerunt et in Hispanias pepulerunt. Quapropter apostolicus concessit eis decimas omnium fructuum possidendas perpetuo, quas hodie nobiles habent, et semper quartum decimarum clero dant. Et provincia eorum est in longitudine 20 leucarum et in latitudine 15, plena villis et bonis oppidis et valde fertilis vino, frumento, et aliis fructibus. Habent 12 barones, 800 nobiles et quinquaginta milia casas. Et eorum domus et agri et alia per omnia sunt similia cum Bernensibus et Elveciis; et valde diligunt Almanos, quia profitentur se esse de semine eorum.

Fecerunt nobis multos honores; habent etiam multas mineras optimi ferri in Runcivalle et aliis locis. Poma tantum habundant apud eos, ut quotannis vinum ex suco pomorum sub torculari expressorum conficiant in mirabili copia; et durat ad 2 et 3 annos. Item si vas fuerit bene preparatum, dicunt durare ad multos annos. Placuit hoc vinum ex pomis valde; nam satis mihi bibi et bene me refecit.

Item in Gwasconia multa preclara flumina ex montibus prodeuncia, qui ipsam multum habitabilem faciunt. Et hii Bernenses sunt liberi et per omnia sunt similes in moribus Schwiceris. Pars tamen recognoscit regem Navarre, alia pars Comites de Fuxo, ut nostri Schwicere Imperatorem.

Le journal du voyage du Münzer a déjà fait l'objet de plusieurs travaux ¹⁶; il est donc inutile de s'y attarder. Toutefois, il convient de noter que la

¹³ Mss. latins de la Bibl. de Munich, No. 431.

¹⁴ Voir BAUDRILLART, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, art. Aule.

¹⁵ Voir SAINTE-MARTHE, *Gallia Christiana*, t. I, page 1124.

¹⁶ Voir DÉPREZ, *Jérôme Münzer et son voyage dans le Midi de la France en 1494-1495*, dans *Annales du Midi*, 1936, pages 53-59.

LUDWIG PFANDL, *Itinerarium hispanicum Hieronymi Monetarii*, dans *Revue hispanique*, t. XLVIII, 1920.

légende, qui subit dans la transmission orale des changements de détails, s'enrichit d'un élément nouveau et significatif: l'amour fraternel que les Béarnais étaient censés porter aux Bernois — le texte dit aux «Allemands» — en souvenir de leur origine commune, et la mention de l'Empereur.

Que Münzer se soit laissé conter une légende qui cadrerait si bien avec ses aspirations patriotiques, ce n'est pas pour nous étonner. Par contre, il est difficile d'admettre qu'un fin lettré comme l'était l'évêque de Couserans ¹⁷ ait pris la légende au sérieux. D'autre part, il était trop avisé pour méconnaître l'utilité qu'elle pouvait avoir comme instrument de propagande politique. Il avait été mêlé de près aux vicissitudes politiques du royaume de Navarre ¹⁸. Sans doute connaissait-il les négociations, alors en cours, pour le mariage de Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien I^{er}, avec Jeanne (la Folle), héritière de l'Aragon et de la Castille. Jugea-t-il que la légende pourrait servir à bonne fin, une fois de plus, et pressentit-il les possibilités de l'entente austro-navarraise de 1502 ¹⁹?

Quatre versions de la légende paraissent au XVI^e siècle. La première est tirée d'une chronique des comtes de Foix, écrite en béarnais par Miégeville, cordelier de Morlaas ²⁰, qui faisait partie de la suite de Pierre II, cardinal de Foix ²¹. La seconde version provient d'une chronique de la Maison de Foix, écrite en français par un auteur inconnu ²². — Ces deux chroniques datent du début du XVI^e siècle. — La troisième version provient des «*Annales des comtes de Foix*», écrites en français par Guillaume de La Perrière, et dédiées à

HEINRICH TÜRLE, *Béarn und Bern*, dans *Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1931*, pages 135 — 139.

E. PH. GOLDSCHMIDT, *Hieronymus Münzer und seine Bibliothek*, dans *Studies of the Warburg Institute*, t. IV, 1938.

E. PH. GOLDSCHMIDT, *Le voyage de Hieronymus Monetarius à travers la France*, dans *Humanisme et Renaissance*, t. VI, 1939.

ALBERT VAN DER LINDEN, *Monetarius en Suisse en 1494*, dans *Revue d'histoire suisse*, t. 29, 1949, pages 77 — 87.

¹⁷ «... Johannes de Aula ... eminebat in hoc viro litterarum maxime sacrarum cognitio ...» SAINTE-MARTHE, *op. cit.*

¹⁸ «Jean de Lassalle eut l'attribution de vice-roi en l'absence des rois de Navarre.» P. BOISSONNADE, *Histoire de la Réunion de la Navarre à la Castille*, Paris 1893, page 165.

«Anno 1494 die Dominica decima Januarii coronavit Pampelonae Johannem de Lebreto et Catharinam regem et reginam Navarrae, absente tunc urbis episcopo ...» SAINTE-MARTHE, *op. cit.*

¹⁹ Sur l'alliance des rois de Navarre avec la maison d'Autriche quand la dynastie d'Albret est menacée par les rois de France et d'Aragon, alliance amorcée en 1502 et signée en 1506, voir: *Histoire de la Réunion de la Navarre à la Castille*, *op. cit.*, page 206 et suiv.

²⁰ Voir F. PASQUIER ET H. COURTEAULT, *Chroniques romanes ...*, *op. cit.*, pages XX à XXIII.

²¹ «L'histoire de ces comtes a este dressée premièrement en langage Béarnois par Média-villa, natif de Béarn, cordelier au couvent de Morlaas, qui avoit esté nourri près de Pierre II, cardinal de Foix. P. DE MARCA, *Histoire de Béarn*, Paris 1640, extrait de l'Avertissement au lecteur.»

²² Voir F. PASQUIER ET H. COURTEAULT, *Chroniques romanes ...*, *op. cit.*, pages XXIV à XXV.

Henri, comte de Foix et roi de Navarre, et à sa femme, Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}. Cet ouvrage date de 1539²³. En 1540, une traduction latine de la version de La Perrière parut dans l'«*Historia Fuxensium Comitum*» de Bertrand Hélie de Pamiers, «pensionnaire du Collège de la maison, dressé à Tholose». Ces quatre versions, identiques quant au fond, s'inspirent de la légende d'Esquerrier; il est donc superflu de les transcrire.

Mais il faut noter l'insistance avec laquelle, en moins de quarante ans, la légende reparaît, à quatre reprises différentes, sous l'égide des comtes de Foix. Cette insistance même permet de supposer de leur part un intérêt spécial pour les affaires bernoises, supposition que la correspondance de la reine de Navarre confirme.

En effet, Pierre Jourda signale quatre lettres adressées à Marguerite d'Angoulême par MM. de Berne et par Guillaume Farel entre 1533 et 1542²⁴. Ces lettres portent toutes sur les vicissitudes de réformés au sort desquels Berne s'intéressait²⁵.

L'intérêt que la reine de Navarre portait aux «évangéliques» est connu; il est inutile de revenir sur ce sujet. Rappelons toutefois qu'en 1531 elle attira à sa cour de Nérac Jacques Lefèvre d'Etaples, du groupe de Meaux, afin de le soustraire aux persécutions. Or, en 1519, Farel avait connu Lefèvre au Collège du cardinal Le Moine; il avait été l'un des fervents disciples du grand mystique, puis il avait évolué. En 1533, date de la première lettre de LL. EE. de Berne à Marguerite d'Angoulême, Farel était réformateur militant et agent du Conseil de Berne. Soutenu par Berne, il menait ses campagnes d'évangélisation comme de véritables conquêtes. Il avait entrepris la réforme du pays romand afin d'agir sur la France, son pays d'origine, car, dans les milieux évangéliques, «on comptait sur la Suisse comme sur un levier pour réformer la France»²⁶. Malgré la différence de leur attitude en matière religieuse, Farel était resté en relations suivies avec Lefèvre d'Etaples. Il n'est donc pas étonnant que MM. de Berne ne soient adressés à Marguerite

²³ GUILLAUME DE LA PERRIÈRE, *Les Annales de Foix, jointz a ycelles les cas et faictz dignes de perpetuelle recordation, advenuz tant aulx pays de Bearn, Commynges, Bigorre, Armygnac, Navarre, que lieulx circumvoysins*, Toulouse 1539.

²⁴ PIERRE JOURDA, *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême*, dans *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, nouvelle série, t. XXI, 1930.

²⁵ No. 567, 7 juin 1533, Berne. Le Conseil de Berne à Marguerite pour lui recommander Guillaume Farel et son frère prisonnier (publ. par HERMINJARD, III, p. 82, note 14).

No. 585, 25 avril 1534, Genève. Guillaume Farel à Marguerite pour obtenir la libération de son frère prisonnier (HERMINJARD, III, No. 463).

No. 656, 15 janvier 1537, Berne. Le Conseil de Berne à Marguerite pour lui demander de protéger le nouvel ambassadeur envoyé auprès de François I^{er} (HERMINJARD, IV, p. 202, note 5).

No. 892, 15 juillet 1542, Berne. Le Conseil de Berne à Marguerite. Il intervient en faveur de Claude de Tournon, neveu du cardinal, gagné aux idées réformées et réfugié à Lausanne en 1540, qui a cédé ses bénéfices sous promesse d'une rente annuelle qu'on ne lui paie pas. Berne prie Marguerite d'agir en sa faveur (HERMINJARD, VIII, No. 1133).

²⁶ *Biographie nouvelle de Guillaume Farel*, 1930, p. 162.

pour la prier d'intervenir en faveur du disciple de son protégé et que, de son côté, la reine de Navarre ait pu éprouver un intérêt sympathique pour les affaires bernoises.

On conçoit aisément, dans ces conditions, que les historiographes béarnais, désireux de faire leur cour à leur souveraine, se soient saisis de la légende Berne-Béarn. L'occasion était vraiment trop belle pour la laisser échapper!

Est-il nécessaire d'ajouter que les Bernois n'avaient pas entendu parler de cette prétendue parenté béarnaise? Tschudi qui, sans être Bernois, n'aurait pas manqué de signaler la légende s'il en avait eu connaissance, n'en parle pas. Par contre, il connaît les origines du Béarn et, dans sa *«Galliae Comatae»*, en parle savamment.

Sous Henri IV, les Etats de Foix et de Béarn passent à la couronne. Pierre Olhagaray, historiographe du roi, écrit l'histoire du comté de Foix et entreprend de réfuter la légende: «L'antiquité de nostre Beneharnum, plus beaucoup ancien que la ville de Bertold Zeringuen qu'il appella Berne ... ²⁷»

Enfin, le 16 octobre 1620, Louis XIII réunit, par un acte solennel, le Béarn et la Navarre à la couronne de France. C'est alors que Pierre de Marca, historiographe du roi, donne le coup de grâce à la légende: «Après avoir monstre l'antiquité de la cité de Bearn et des peuples béarnois, ce seroit une peine inutile de s'arrester à la réfutation de ceste fable ... ²⁸» La légende, qui n'a plus de raison d'être, disparaît sans retour.

²⁷ PIERRE OLHAGARAY, *Histoire de Foix, Bearn, et Navarre*, Paris 1609. Préface et pages 212 — 213. «Ceux qui au temps de Charles surnommé Martel ... ont escrit qu'après la défaite des Sarrasins par Martel, ... le dit Martel donna à quelque armée des Suisses qui l'avoient servi au chastement de ceux du Languedoc, qui s'estoyent rebellez contre luy, et embrassé le parti du Sarrasin, en recompense de cest office signalé, le pays de Bearn, et dautant qu'ils estoient du Canton de Berne, ils l'appellerent le Bearn, du nom de leur nation. C'est la commune opinion; mais la plus foible, ainsi qu'il se verra: car en l'armée françoise il n'y avoit poinct aucun Suisse, que sous la charge du Prince Lanfrede quelques Allemans, qui s'en retournerent aussi tost en leur pays, apres ceste desroute: aussi pour lors il n'y avoit aucun canton en Allemagne appelé de ce nom de Berne; veu que celui qui porte asteure ce nom fut fondé l'an 1085 par Berthold Duc de Zerniguen, lequel ... fonda Berne, laquelle il nomma de ce nom, a raison d'un ours qu'il rencontra allant à la chasse, ayant fait vœu de donner à la ville le nom de la premiere beste qu'il rencontreroit: et tant s'en faut que Berne fut alors Canton des Suisses, que Berthold cinquiesme Duc, fils du premier fondateur, la donna depuis à l'Empire. J'appelle donc resverie d'aller chercher le Bearn en Alemagne, estant une colonie tres-ancienne, ...»

²⁸ PIERRE DE MARCA, *Histoire de Béarn*, Paris 1640, page 50. «Après avoir monstre l'antiquité de la Cité de Bearn, et des peuples bearnois, ce seroit une peine inutile de s'arrester à la refutation de ceste fable, que Laperriere, et Bertrand Elie ont debitee dans l'histoire de Foix, l'ayant prise des escrits de Mediavilla Cordelier de Morlas, à scavoir que les Bearnois tiroient leur origine des peuples du Canton de Berne; qui ayans rendu des services notables à Charles Martel aux guerres qu'il eut dans le Languedoc contre les Sarasins, receurent de lui le pais de Bearn en recompense, à la charge de le tenir en Franc-aleu de la Couronne de France. Car, outre que le nom de Berne est plus recent que le temps de Martel, la ville de Berne ayant esté bastie par Berthold Duc de Zering l'an 1195 dans les pays des Rauragues, on ne doit point rechercher des colonies, pour l'establissement d'un peuple qui est originaire dans son terroir comme est celui de Bearn ...»